

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 avril 2026

En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 1
Absents : 0

**Date de la
convocation** :
08/04/2026

**Président de
séance** :
Pascal GILLAUX

Secrétaire de séance
:
Sandrine RAGUET

N° interne de l'acte :
2026-047

Le mardi 21 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

Membres présents :

Pascal GILLAUX, Emma BROUDEUR, Honorine ADAM, Didier BERTOLUTTI, Julie COPPEE, Benoit FAYE, Arnaud GRODECOEUR, Monique GUENET, Pascale LAMBERT, Karine LECLERCQ, Jean-Marc LEVENT, Nordine MESLEM, Sandrine RAGUET, Albin VICTOR

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Dominique FORTHOMME (donne pouvoir à : Nordine MESLEM)

Membres Absents :

N° 2026-047 : Personnel communal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3- 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à

COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES



Commune de
Fromelennes

un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 1er mai 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

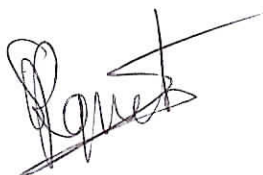
Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures /semaine.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement.

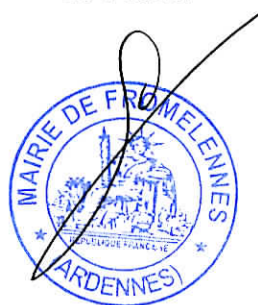
Les crédits correspondants seront inscrits au budget

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et
an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au
registre.
Le Maire



COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES



Commune de
Fromelennes